



La lettre des COPS

Le 27 janvier 2016

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré
24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES - Tél : 02 99 84 37 00 - Fax : 02 99 36 93 64
s3ren@snes.edu - CPPAP : 1120 S 05594
Directeur de publication : Vincent Plé - Réalisation : Guénola Vappreau. Imprimé par nos soins

CAPA Avancement d'échelon et Accès au grade de DCIO

Cette CAPA s'est tenue le mercredi 27 janvier 2016 sous la Présidence de Monsieur Simon, DRH. Nous avons lu la déclaration préalable ci-jointe.

Avancement d'échelon

Rappel des règles : C'est la note qui est prise en compte, puis à égalité de note : c'est l'ancienneté dans le corps qui prévaut, ensuite la durée dans l'échelon, puis l'âge.

Passage au 5ème	1	0
Passage au 6ème	0	0
Passage au 7ème	2	3
Passage au 8ème	2	1
Passage au 9ème	2	2
Passage au 10ème	0	1
Passage au 11ème	1	0
Total	8 promotions au Grand Choix	7 promotions au Choix

Nous avons sollicité la promotion de deux collègues au titre des « restes » et la décision sera prise par Monsieur le Recteur.

Nous avons rappelé le contexte académique et les efforts consentis par la profession qui pourraient donner lieu à une **valorisation des carrières de la part de notre administration**.

Nous rappelons notre attachement à une notation administrative dans les barèmes afférents à l'échelon.

Tableau d'avancement au grade de DCIO

3 collègues ont été reçus en entretien par le CSAIO, un IEN-IO et un directeur de CIO.

Nous avons attiré l'attention sur le barème académique qui a des incidences au niveau national.

Autres sujets

- Postes de DCIO : nous avons insisté sur l'importance de garder les moyens COP et DCIO de l'académie pour la rentrée 2016
- Mouvement inter : A la question du calibrage académique des postes de CO-Psy, il nous a été répondu que le ministère pour le moment n'a pas donné de réponse.

Prochaine CAPA notation : date à préciser. Vous pouvez nous contacter à ce sujet.

Lionel Le Gruiec, Béatrice Travaglini, Christine Le Page, Solenne Ogier



Déclaration préalable CAPA Avancement d'échelon et TA DCIO

Nous souhaitons exprimer notre inquiétude suite au report annoncé par le ministère de l'éducation nationale du décret fixant la création du corps unique en 2017 et non en juin 2016 comme le cabinet l'avait annoncé lors du GT 14. Cela aurait des conséquences extrêmement graves sur l'évolution de nos carrières, l'accès à la hors classe serait barré pour les CO-Psy et DCIO ! Le SNES FSU revendique le respect du calendrier initial.

Nous déplorons également le double discours qui préside à la mise en œuvre de la carte nationale des CIO, cela génère des situations de grande souffrance au travail des personnels soumis à des situations paradoxales.

Dans l'académie de Rennes, grâce à l'action du SNES nous sommes tout de même parvenus à maintenir 17 CIO. Toutefois se pose la question depuis la rentrée 2015 de l'apparition de points d'accueils. Ces derniers nécessitent parfois le retour de collègues dans des bureaux déménagés quelques mois auparavant. La diminution des CIO déjà difficilement acceptable sur le terrain ne doit pas s'accompagner d'une perte de personnel d'orientation sur l'académie quand les effectifs des élèves du second degré ne cessent de progresser !

Nous tenons à rappeler que le service public d'orientation de l'éducation nationale ne peut en aucun cas se réduire à un point d'accueil.

Nous regrettons que le dialogue social engagé lors de plusieurs groupes de travail pour l'écriture de la convention relative à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie n'est pas été menée à terme. Ainsi nous avons découvert la signature de la convention plus d'un mois après.

Nous continuons à dénoncer l'API en Bretagne qui définit un référentiel d'activités ainsi qu'une posture professionnelle. Nous rappelons que nous sommes des fonctionnaires de l'éducation nationale, nos missions sont définies dans nos statuts !

Même si le rectorat nous a précisé que notre participation ne pouvait nous être imposé, aujourd'hui les sollicitations extérieures en lien avec le SPRO sont en augmentation mettant à mal les collègues qui sont parfois dans l'obligation de faire des choix qui ne relèvent pas de leurs missions, encore un paradoxe .

Il est d'autant plus difficile de gérer ces situations quand un seul CIO comme celui de Rennes doit déjà travailler avec plus de cinquante établissements scolaires publics tout en accueillant une population scolaire et non scolaire de plus en plus nombreuse.

Concernant la CAPA le SNES FSU continue à dénoncer les notations hors fourchettes qui biaisent les promotions et empêchent les collègues d'accéder au grand choix ou au choix .

Lionel Le Gruiec, Solenne Ogier